

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2016

Mairie exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

Publication : 01/04/2016

L'an deux mil seize, le 30 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 24

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BEPLER, RDO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAN, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DE BIASI, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

Étant absent excusé : Mme ARGENTINO, Mme JEANVOINE et Mme DUBAUX.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme BARAILLE à M. DOSE, M. VERGES à Mme GUENSER, Mme BINET à M. HUET, M. KOCH à M. BECK et M. GUERRA à Mme CERVA-PEDRIN.

Un scrutin a eu lieu, M. Jean-Pierre DE BIASI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 22 mars 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 1^{er} avril 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 1^{er} avril 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/1

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL – ANNEE 2015

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Le conseil municipal réuni sous la présidence de madame SEILER, conseillère municipale et doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif 2015, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation du compte administratif 2015, lequel peut se résumer comme indiqué dans le document ci-joint.

CONSTATE les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ADOpte à 17 voix pour et 7 abstentions (MMES BURCKER, SEILER, CERVA-PEDRIN et MM. LOCTIN, KOCH, GUERRA, BECK) le compte administratif 2015 du budget principal.

Monsieur HUET quitte la salle et ne prend pas part au vote pour lui-même et pour le pouvoir dont il dispose.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 31 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL lifié exécutoire
DU 30 MARS 2016

Réception par le préfet : 01/04/2016

Publication : 01/04/2016

L'an deux mil seize, le 30 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 en séance publique ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARD, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSANI, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DE BIASI, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

Étant absent excusé : Mme ARGENTINO, Mme JEANVOINE et Mme DUBAUX.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme BARAILLE à M. DOSE, M. VERGES à Mme GUENSER, Mme BINET à M. HUET, M. KOCH à M. BECK et M. GUERRA à Mme CERVA-PEDRIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 24

Un scrutin a eu lieu, M. Jean-Pierre DE BIASI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 22 mars 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 1^{er} avril 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 1^{er} avril 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/2

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU – ANNEE 2015

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Le conseil municipal réuni sous la présidence de madame SEILER, conseillère municipale et doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif 2015 du service de l'eau potable, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer comme indiqué dans le document ci-joint.

CONSTATE pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité du reste à réaliser.

ADOpte le compte administratif 2015 du service de l'eau potable.

Monsieur HUET, maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote pour lui-même et pour le pouvoir dont il dispose.

Compte administratif du service de l'eau potable : approuvé par 17 voix pour et 7 abstentions (MMES BURCKER, SEILER, CERVA-PEDRIN et MM. LOCTIN, KOCH, GUERRA, BECK).

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 31 mars 2016
Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2016

Réception par le préfet : 01/04/2016
Publication : 01/04/2016

L'an deux mil seize, le 30 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERRARD, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAIN, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DE BIASI, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

Étant absent excusé: Mme ARGENTINO, Mme JEANVOINE et Mme DUBAUX.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme BARAILLE à M. DOSE, M. VERGES à Mme GUENSER, Mme BINET à M. HUET, M. KOCH à M. BECK et M. GUERRA à Mme CERVA-PEDRIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 24

Un scrutin a eu lieu, M. Jean-Pierre DE BIASI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 22 mars 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 1^{er} avril 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 1^{er} avril 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/3

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2015

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Le conseil municipal réuni sous la présidence de madame SEILER, conseillère municipale et doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif 2015 du service de l'assainissement, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer comme indiqué dans le document ci-joint.

CONSTATE pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité du reste à réaliser.

ADOpte le compte administratif 2015 du service de l'assainissement.

Monsieur HUET, maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote pour lui-même et pour le pouvoir dont il dispose.

Compte administratif du service de l'assainissement : approuvé par 17 voix pour et 7 abstentions (MMES BURCKER, SEILER, CERVA-PEDRIN et MM. LOCTIN, KOCH, GUERRA, BECK).

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 31 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2016

Réception par le préfet : 01/04/2016
Publication : 01/04/2016

L'an deux mil seize, le 30 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 26

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BEPARD, RDO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSANI, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DE BIASI, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

Étant absent excusé : Mme ARGENTINO, Mme JEANVOINE et Mme DUBAUX.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme BARAILLE à M. DOSE, M. VERGES à Mme GUENSER, Mme BINET à M. HUET, M. KOCH à M. BECK et M. GUERRA à Mme CERVA-PEDRIN.

Un scrutin a eu lieu, M. Jean-Pierre DE BIASI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 22 mars 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 1^{er} avril 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 1^{er} avril 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/4

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL- EAU – ASSAINISSEMENT – ANNEE 2015

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : M. JACQUOT-HECK

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de la commune, du service de l'eau potable et du service de l'assainissement de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion pour l'année 2015 de la commune, du service de l'eau potable et du service de l'assainissement, dressés par le trésorier municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucun commentaire.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 31 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2016

Réception par le préfet : 01/04/2016
Publication : 01/04/2016

L'an deux mil seize, le 30 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERTHOUD, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSANI, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DE BIASI, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

Etant absent excusé: Mme ARGENTINO, Mme JEANVOINE et Mme DUBAUX.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme BARAILLE à M. DOSE, M. VERGES à Mme GUENSER, Mme BINET à M. HUET, M. KOCH à M. BECK et M. GUERRA à Mme CERVA-PEDRIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 26

Un scrutin a eu lieu, M. Jean-Pierre DE BIASI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 22 mars 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 1^{er} avril 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 1^{er} avril 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/5

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL – ANNEE 2015

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, donne lecture des résultats du compte administratif :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT (EN €)	INVESTISSEMENT (EN €)
1 – Résultat de l'exercice		
Recettes	+ 5 556 450.50	+ 841 819.13
Dépenses	- 5 464 152.48	- 715 074.16
Total	+ 92 298.02	+ 126 744.97
2 – Résultat N – 1 (compte 002 ou 001)	+ 214 086.75	- 317 740.15
3 – Résultat cumulé	+ 306 384.77	- 190 995.18
4 – Couverture du déficit d'investissement	- 37 721.18	---
5 – Excédent à reporter en fonctionnement	+ 268 663.59	---

Etant donné que la section d'investissement est déficitaire de 37.721,18 € (avec les restes à réaliser),

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 19 voix pour et 7 abstentions (MMES BURCKER, SEILER, CERVA-PEDRIN et MM. LOCTIN, KOCH, GUERRA, BECK).

AFFECTE au compte 001 (solde d'investissement reporté) en dépense 190.995,18 € correspondant au déficit d'investissement cumulé fin 2015.

COUVRE le déficit de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser) par le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) en recette pour 37.721,18 €.

AFFECTE le reste de l'excédent de fonctionnement cumulé au compte 002 (excédents de fonctionnement reportés) en recette pour 268.663,59 €.

Pour extrait certifié conforme,
Liverdun, le 31 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2016

Accusé de réception certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

Publication : 01/04/2016

L'an deux mil seize, le 30 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au bureau du maire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire, par délégation

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BECK, RDO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSS, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DE BIASI, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

Étant absent excusé: Mme ARGENTINO, Mme JEANVOINE et Mme DUBAUX.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme BARAILLE à M. DOSE, M. VERGES à Mme GUENSER, Mme BINET à M. HUET, M. KOCH à M. BECK et M. GUERRA à Mme CERVA-PEDRIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 26

Un scrutin a eu lieu, M. Jean-Pierre DE BIASI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 22 mars 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 1^{er} avril 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 1^{er} avril 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/6

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU – ANNEE 2015

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, donne lecture des résultats du compte administratif :

BUDGET EAU	FONCTIONNEMENT (EN €)	INVESTISSEMENT (EN €)
1 – Résultat de l'exercice		
Recettes	+ 577 638.57	+ 113 749.66
Dépenses	- 593 218.81	- 110 704.02
Total	- 15 580.24	+ 3 045.64
2 – Résultat N – 1 (compte 002 ou 001)	+ 297 082.52	+ 241 818.11
3 – Résultat cumulé	+ 281 502.28	+ 244 863.75
4 – Couverture du déficit d'investissement	---	---
5 – Excédent à reporter	+ 281 502.28	+ 244 863.75

Chaque section étant excédentaire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 19 voix pour et 7 abstentions (MMES BURCKER, SEILER, CERVA-PEDRIN et MM. LOCTIN, KOCH, GUERRA, BECK).

DÉCIDE de conserver ces excédents dans les sections concernées.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 31 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2016

Réception par le préfet : 01/04/2016
Publication : 01/04/2016

L'an deux mil seize, le 30 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 en séance publique de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire, par délégation

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERARD, RDO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSS, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DE BIASI, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

Etant absent excusé: Mme ARGENTINO, Mme JEANVOINE et Mme DUBAUX.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme BARAILLE à M. DOSE, M. VERGES à Mme GUENSER, Mme BINET à M. HUET, M. KOCH à M. BECK et M. GUERRA à Mme CERVA-PEDRIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 26

Un scrutin a eu lieu, M. Jean-Pierre DE BIASI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 22 mars 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 1^{er} avril 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 1^{er} avril 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/7

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT - ANNEE 2015

7 - Finances locales

7.1 - Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, donne lecture des résultats du compte administratif :

BUDGET ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT (EN €)	INVESTISSEMENT (EN €)
1 - Résultat de l'exercice		
Recettes	+ 545 435.00	+ 127 566.56
Dépenses	- 518 966.18	- 215 617.71
Total	+ 26 468.82	- 88 051.15
2 - Résultat N - 1 (compte 002 ou 001)	+ 270 519.75	+ 500 271.17
3 - Résultat cumulé	+ 296 988.57	+ 412 220.02
4 - Couverture du déficit d'investissement	---	---
5 - Excédent à reporter	+ 296 988.57	+ 412 220.02

Chaque section étant excédentaire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 19 voix pour et 7 abstentions (MMES BURCKER, SEILER, CERVA-PEDRIN et MM. LOCTIN, KOCH, GUERRA, BECK).

DÉCIDE de conserver ces excédents dans les sections concernées.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 31 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2016

Réception par le préfet : 01/04/2016
Publication : 01/04/2016

L'an deux mil seize, le 30 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire, par délégation

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BEPARD, RDO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSS, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DE BIASI, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

Étant absent excusé : Mme ARGENTINO, Mme JEANVOINE et Mme DUBAUX.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme BARAILLE à M. DOSE, M. VERGES à Mme GUENSER, Mme BINET à M. HUET, M. KOCH à M. BECK et M. GUERRA à Mme CERVA-PEDRIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 26

Un scrutin a eu lieu, M. Jean-Pierre DE BIASI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 22 mars 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 1^{er} avril 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 1^{er} avril 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/8

APPROBATION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL

7 – Finances locales

7.2 – Fiscalité

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, rappelle au conseil municipal que le pacte financier et fiscal est un outil par le biais duquel les relations financières entre les communes et l'intercommunalité doivent être discutées. Il est également la traduction du projet de territoire porté par la communauté et les communes avec pour objectif de concilier le projet de territoire et la situation financière de l'EPCI et des communes.

La communauté de communes est une communauté à fiscalité unique professionnelle depuis le 1^{er} janvier 2002. Par ce mécanisme, l'EPCI perçoit la fiscalité professionnelle des entreprises du bassin pour la reverser, pour partie, aux communes membres sur les bases évaluées en 2002 par le biais des attributions de compensation (AC). Ces attributions de compensation varient lors de chaque nouveau transfert de compétences à hauteur de l'évaluation des charges transférées.

La reconversion industrielle réussie et le contexte économique favorable ont permis d'exercer une solidarité sur le bassin, de renforcer fortement les investissements en matière de voiries communautaires et de développer des services à la population.

Un premier pacte financier et fiscal a été établi en 2007 suite à la fermeture des Brasseries Kronenbourg.

Un deuxième pacte a été acté en 2008 afin de coordonner les politiques fiscales des communes et du groupement afin de donner les marges de manœuvre suffisantes à la communauté de communes pour porter le projet territoire « Pompey à l'horizon 2030 ».

En 2009 de nouvelles modalités d'attribution des fonds de concours ont été décidées pour établir une solidarité avec les communes selon des critères de potentiel et d'effort fiscaux et soutenir les projets « d'intérêt commun » concernant les travaux d'accessibilité et d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

La démarche d'élaboration du nouveau pacte s'est effectuée à partir d'un diagnostic fiscal et financier consolidé du territoire. Les objectifs de refonte du pacte financier et fiscal étaient de permettre à l'intercommunalité la poursuite d'investissements porteurs de dynamique tout en absorbant l'évolution des charges transférées et en garantissant une solidarité avec les communes dans un contexte financier de plus en plus contraint.

Le nouveau pacte financier et fiscal s'articule autour de 4 volets :

- Un volet fiscal permettant par le biais d'un transfert de fiscalité des communes vers l'intercommunalité d'assurer une dynamique favorable pour l'intercommunalité afin d'assumer les charges transférées et permettant une réduction de la contribution des communes au FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales).
- Un volet de solidarité financière avec la prise en charge du PFIC pour les communes dites « pauvres » (100 %) ou « tendues » (50 %).
- Un volet prenant en compte les charges de centralité par le biais de l'évaluation des charges et notamment les matériels et le financement de nouveaux services.
- Un volet actant une nouvelle répartition des taxes et redevances entre communes et intercommunalité.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les dispositions du pacte financier et fiscal.

DÉCIDE du transfert de 4 points de fiscalité sur le foncier bâti de la commune vers l'intercommunalité.

DÉCIDE que la taxe d'aménagement sera répartie entre la commune et l'intercommunalité à hauteur de 50 % chacune, compte tenu des compétences respectives sur les voiries et l'éclairage public.

ACTE, conformément à la réglementation, que lorsque le domaine public est mis à disposition du Bassin de Pompey, celui-ci fixe les redevances dues pour l'occupation du domaine qu'il gère.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 31 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Réception par le préfet : 01/04/2016

Publication : 01/04/2016

L'an deux mil seize, le 30 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire, par délégation

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BECK, RDO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAN, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DE BIASI, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

Étant absent excusé : Mme ARGENTINO, Mme JEANVOINE et Mme DUBAUX.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme BARAILLE à M. DOSE, M. VERGES à Mme GUENSER, Mme BINET à M. HUET, M. KOCH à M. BECK et M. GUERRA à Mme CERVA-PEDRIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 26

Un scrutin a eu lieu, M. Jean-Pierre DE BIASI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 22 mars 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 1^{er} avril 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 1^{er} avril 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/9

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : M. JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK présente les taux des trois taxes depuis 2010. Il propose les taux figurant ci-dessous pour l'année 2016 :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation (TH)	19.55	19.55	19.55	19.55	19.55	19.55	19.55
Foncier bâti (TFPB)	19.17	19.17	19.17	19.17	19.17	19.17	16.17
Foncier non bâti (TFPNB)	31.36	31.36	31.36	31.36	31.36	31.36	31.36

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 19 voix pour et à 7 voix contre (MMES BURCKER, SEILER, CERVA-PEDRIN et MM. LOCTIN, KOCH, GUERRA, BECK).

FIXE selon le tableau ci-dessus les taux d'imposition 2016 des trois taxes.

DIT que les montants sont prévus au budget primitif ville 2016 au compte 7311.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 31 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2016

Réception par le préfet : 01/04/2016
Publication : 01/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"

L'an deux mil seize, le 30 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 26

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DE BIASI, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

Étant absent excusé : Mme ARGENTINO, Mme JEANVOINE et Mme DUBAUX.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme BARAILLE à M. DOSE, M. VERGES à Mme GUENSER, Mme BINET à M. HUET, M. KOCH à M. BECK et M. GUERRA à Mme CERVA-PEDRIN.

Un scrutin a eu lieu, M. Jean-Pierre DE BIASI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 22 mars 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 1^{er} avril 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 1^{er} avril 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/10

**COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – RAPPORT D'EVALUATION DU
TRANSFERT DE LA COMPETENCE VOIRIE ET DU SERVICE COMMUN DE POLICE**

5 – Institutions et vie politique

5.7 – Intercommunalité

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Suite au transfert de la compétence voirie (balayage et éclairage public) et du service commun intercommunal de police municipale, il y a lieu de procéder à l'évaluation des charges transférées.

Cette évaluation relève de la responsabilité de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) créée entre l'EPCI et les communes membres lors du passage en Taxe Professionnelle Unique selon les dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

La composition de la CLETC a été arrêtée par délibération du 7 février 2002. Chaque commune est représentée par deux représentants pour les communes de plus de 5000 habitants et par un représentant pour les communes de moins de 5000 habitants.

Il a été procédé à son installation le 4 décembre 2014 avec l'élection de Jean-François GRANDBASTIEN, maire de Frouard, en tant que président.

Une fois déterminée précisément l'étendue des compétences transférées, la CLETC est amenée à analyser, pour chaque commune, les dépenses afférentes à chacune de ces compétences. De même, la détermination des charges transférées suppose également l'analyse par la CLETC des recettes afférentes à chacune des compétences considérées afin d'établir le coût net des charges transférées.

L'évaluation ainsi réalisée est destinée à déterminer le montant de l'attribution de compensation qui sera versée (ou perçue) par la Communauté de communes du Bassin de Pompey aux communes une fois déduit le montant net des charges transférées.

La CLETC s'est réunie le 1^{er} mars dernier afin d'établir le rapport final qu'il convient aujourd'hui d'approuver en séance du conseil municipal. Les charges transférées sont les suivantes :

- Balayage : 140.286 €
- Déneigement : 28.884 €
- Éclairage public : 109.233 €
- Police : 34.254 €

Soit un total de charges transférées égal à 312.657 euros.

En retranchant cette somme des allocations de compensation perçues en 2015 (70.724 €), puis en ajoutant le transfert de fiscalité du pacte fiscal (212.744 €), on obtient une allocation de compensation nette égale à -29.189 euros. Toutefois, la régularisation sur 2016 des allocations de compensation versées en 2015 alors que le transfert de compétences a eu lieu le 1^{er} septembre 2015, conduit à une allocation de compensation de -128.777 euros en 2016.

Le rapport de la CLETC est annexé à la présente délibération.

Vu le rapport soumis à son examen,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le rapport d'évaluation des transferts de charge de la compétence voirie (balayage et éclairage public) et de la création du service commun intercommunal de police municipale.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 31 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2016

Réception par le préfet : 01/04/2016
Publication : 01/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"

L'an deux mil seize, le 30 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 par délégation de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 26

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DE BIASI, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

Étant absent excusé: Mme ARGENTINO, Mme JEANVOINE et Mme DUBAUX.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme BARAILLE à M. DOSE, M. VERGES à Mme GUENSER, Mme BINET à M. HUET, M. KOCH à M. BECK et M. GUERRA à Mme CERVA-PEDRIN.

Un scrutin a eu lieu, M. Jean-Pierre DE BIASI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 22 mars 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 1^{er} avril 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 1^{er} avril 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/11

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

7 - Finances locales

7.5 - Subventions

Rapporteur : Catherine GUENSER

Mme GUENSER, adjointe au maire, propose d'attribuer aux associations les subventions annuelles pour un montant prévisionnel de 120.000 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, hormis pour la subvention exceptionnelle au CNL : 19 voix pour et 6 voix contre (MM. et MMEs KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, CERVA-PEDRIN et BECK).

DÉCIDE d'attribuer les subventions aux associations selon le tableau détaillé joint dans le document budgétaire.

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016 de la ville au compte 6574 (subventions aux associations) pour 91.116 euros et au compte 6745 (subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé) pour 28.884 euros.

Ne doivent pas prendre part au vote les membres du bureau des associations suivants :

- M. ROUGIEUX (Les Paniers Bleus)
- Mme CARNEIRO-JOLY (OMA)
- M. JACQUOT-HECK (OMA)
- M. EL HSSAINI (Handball Club)
- M. BECK (Tennis Club)
- M. DE BIASI (Basket Club, Corridor)
- Mme SEILER (Age d'Or, Don du sang)
- M. KOCH (Amicale des Commerçants)
- M. GUERRA (Amicale des Commerçants, AGLAE).

M. LOCTIN souhaite ne pas participer au vote pour la subvention au CNL car il est membre fondateur du CNL.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 31 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2016

Réception par le préfet : 01/04/2016
Publication : 01/04/2016

L'an deux mil seize, le 30 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARD, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DE BIASI, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

Étant absent excusé: Mme ARGENTINO, Mme JEANVOINE et Mme DUBAUX.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme BARAILLE à M. DOSE, M. VERGES à Mme GUENSER, Mme BINET à M. HUET, M. KOCH à M. BECK et M. GUERRA à Mme CERVA-PEDRIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 26

Un scrutin a eu lieu, M. Jean-Pierre DE BIASI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 22 mars 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 1^{er} avril 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 1^{er} avril 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/13

APPROBATION DES BUDGETS COMMUNE - EAU - ASSAINISSEMENT

7 - Finances locales

7.1 - Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Sur proposition de monsieur JACQUOT-HECK et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

VOTE par chapitre les budgets primitifs 2016 de la ville, du service de l'eau potable et du service de l'assainissement, arrêtés comme suit :

		Commune	Eau potable	Assainissement	Ensemble
Fonctionnement	Dépenses réelles et d'ordre	4 853 005,00 €	679 800,00 €	551 600,00 €	6 084 405,00 €
	Dépenses imprévues	24 404,59 €	21 942,28 €	16 503,57 €	62 850,44 €
	Virement à l'investissement	203 850,00 €	- €	- €	203 850,00 €
	Total dépenses	5 081 259,59 €	701 742,28 €	568 103,57 €	6 351 105,44 €
	Excédent de fonctionnement reporté	268 663,59 €	281 502,28 €	296 988,57 €	847 154,44 €
	Recettes réelles et d'ordre	4 812 596,00 €	569 740,00 €	550 615,00 €	5 932 951,00 €
	Total recettes	5 081 259,59 €	851 242,28 €	847 603,57 €	6 780 105,44 €
Investissement	Déficit d'investissement reporté	190 995,18 €	- €	- €	190 995,18 €
	Dépenses réelles et d'ordre	734 456,00 €	388 265,00 €	356 855,00 €	1 479 576,00 €
	Dépenses imprévues	14 940,00 €	17 598,75 €	6 365,02 €	38 903,77 €
	Total dépenses	940 391,18 €	405 863,75 €	363 220,02 €	1 709 474,95 €
	Virement de la section de fonctionnement	203 850,00 €	- €	- €	203 850,00 €
	Excédent d'investissement reporté	- €	244 863,75 €	412 220,02 €	657 083,77 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé	37 721,18 €	- €	- €	37 721,18 €
	Recettes réelles et d'ordre	698 820,00 €	166 000,00 €	128 500,00 €	993 320,00 €
	Total recettes	940 391,18 €	410 863,75 €	540 720,02 €	1 891 974,95 €

Budget principal : adopté par 19 voix pour et 7 abstentions (MMES BURCKER, SEILER, CERVA-PEDRIN et MM. LOCTIN, KOCH, GUERRA, BECK).

Budget eau potable : adopté par 19 voix pour et 7 abstentions (MMES BURCKER, SEILER, CERVA-PEDRIN et MM. LOCTIN, KOCH, GUERRA, BECK).

Budget assainissement : adopté par 19 voix pour et 7 abstentions (MMES BURCKER, SEILER, CERVA-PEDRIN et MM. LOCTIN, KOCH, GUERRA, BECK).

Pour extrait certifié conforme, Liverdun, le 31 mars 2016
Le maire, Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2016

Réception par le préfet : 01/04/2016
Publication : 01/04/2016

L'an deux mil seize, le 30 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire, par délégation

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BEPARD, RDO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAÏN, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DE BIASI, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

Étant absent excusé: Mme ARGENTINO, Mme JEANVOINE et Mme DUBAUX.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme BARAILLE à M. DOSE, M. VERGES à Mme GUENSER, Mme BINET à M. HUET, M. KOCH à M. BECK et M. GUERRA à Mme CERVA-PEDRIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 26

Un scrutin a eu lieu, M. Jean-Pierre DE BIASI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 22 mars 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 1^{er} avril 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 1^{er} avril 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/12

CONVENTION D'OBJECTIF DE L'OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE LIVERDUN

8 – Domaines de compétences par thèmes

8.9 – Culture

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint au maire, rappelle au conseil municipal que lorsqu'une association perçoit une subvention annuelle supérieure à 23.000 €, il est obligatoire de signer une convention d'objectif prévoyant l'objet, le montant, les conditions d'utilisation de la subvention et les engagements de l'association et de l'administration.

Ainsi, il convient que la commune et l'O.M.A. de Liverdun signent la convention d'objectif jointe en annexe.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer la convention jointe en annexe.

Ne prennent pas part au vote les membres du bureau de l'association, à savoir :

- M. JACQUOT-HECK
- Mme CARNEIRO-JOLY

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 31 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2016

Réception par le préfet : 01/04/2016
Publication : 01/04/2016

L'an deux mil seize, le 30 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BEP, RDO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSS, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DE BIASI, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

Étant absent excusé: Mme ARGENTINO, Mme JEANVOINE et Mme DUBAUX.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme BARAILLE à M. DOSE, M. VERGES à Mme GUENSER, Mme BINET à M. HUET, M. KOCH à M. BECK et M. GUERRA à Mme CERVA-PEDRIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 26

Un scrutin a eu lieu, M. Jean-Pierre DE BIASI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 22 mars 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 1^{er} avril 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 1^{er} avril 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/14

GARANTIE D'EMPRUNT AU CERCLE NAUTIQUE LIVERDUNOIS

7 - Finances locales

7.3 - Emprunts

Rapporteur : Catherine GUENSER

Madame GUENSER, adjointe déléguée aux associations, rappelle au conseil municipal que le code général des collectivités territoriales permet aux communes de garantir les emprunts des associations, dans la limite de 50 % des remboursements.

Elle informe le conseil que le Cercle Nautique Liverdunois souhaite acquérir du matériel nécessaire à son activité (avions, bateaux deux de couple, quatre de couple et skiff). Pour ce faire, il envisage d'emprunter la somme de 15.000 euros auprès du Crédit Mutuel et sollicite la commune aux fins de garantie.

Les caractéristiques du prêt consenti par le Crédit Mutuel sont les suivantes :

- Montant du prêt : 15.000 €.
- Durée : 5 ans.
- Taux : 1,35 % fixe.
- Mensualité : 258,67 €.

En vertu de l'article L 2252-1 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal d'accepter de garantir cet emprunt à hauteur de 50 %.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 19 voix pour et à 6 abstentions (MMES BURCKER, SEILER, CERVA-PEDRIN et MM. KOCH, GUERRA, BECK).

ACCORDE sa garantie d'emprunt au Cercle Nautique Liverdunois pour l'emprunt mentionné ci-dessus à hauteur de 50 % soit 7.500 euros.

S'ENGAGE, au cas où l'association ne s'acquitterait pas des échéances dues au Crédit Mutuel quelle qu'en soit la raison, à effectuer 50 % du paiement en ses lieu et place, sur demande du Crédit Mutuel par lettre recommandée avec accusé de réception.

AUTORISE le maire à intervenir au contrat de prêt pour formaliser l'engagement pris par la commune et plus généralement à signer tout document relatif à cette garantie.

M. LOCTIN souhaite ne pas participer au vote car il est membre fondateur du CNL.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 31 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2016

Réception par le préfet : 01/04/2016
Publication : 01/04/2016

L'an deux mil seize, le 30 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BECK, RDO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSS, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DE BIASI, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

Étant absent excusé : Mme ARGENTINO, Mme JEANVOINE et Mme DUBAUX.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme BARAILLE à M. DOSE, M. VERGES à Mme GUENSER, Mme BINET à M. HUET, M. KOCH à M. BECK et M. GUERRA à Mme CERVA-PEDRIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 26

Un scrutin a eu lieu, M. Jean-Pierre DE BIASI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 22 mars 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 1^{er} avril 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 1^{er} avril 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/15

SEJOUR POUR LES ADOLESCENTS A SERRE-PONCON

9 – Autres domaines de compétences

9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Rapporteur : Valérie CARNEIRO-JOLY

Madame Valérie CARNEIRO-JOLY, adjointe déléguée, rappelle au conseil municipal que la commune souhaite développer les activités en faveur des adolescents. Elle propose donc de les faire participer à un séjour de 12 jours au lac de Serre-Ponçon sur le thème "100 % nature" pour les 11 - 14 ans et "sensations extrêmes" pour les 14 - 17 ans. Ce séjour aurait lieu du 18 au 29 juillet 2016.

Elle rappelle qu'actuellement la ville dispose d'un budget de 1000 euros pour l'opération 1^{er} départ, ce qui permet de financer 12 départs en séjours de vacances à hauteur de 80 euros chaque.

La suppression de la semaine de *Stages Sports Loisirs Culture* de l'été, dont le fonctionnement n'est pas satisfaisant et qui peut faire concurrence aux ACM (accueils collectifs de mineurs), permettrait d'allouer un budget supplémentaire de 800 euros.

Elle rappelle également qu'il est important de ne pas réserver l'ensemble du budget à ce séjour mais d'en conserver une pour des enfants plus jeunes et/ou pour d'autres séjours.

Aussi, elle suggère de faire partir 10 adolescents de 11 à 17 ans à Serre-Ponçon (soit 800 euros d'aides) et 8 autres jeunes pour d'autres séjours (soit 640 euros d'aides). Pour favoriser le départ des adolescents à Serre-Ponçon, elle propose également d'accorder une aide supplémentaire (dans la limite d'un budget de 360 euros) pour les familles qui ne bénéficieraient pas des aides aux vacances de la CAF selon le tableau joint en annexe.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les propositions de l'adjointe.

DÉCIDE de supprimer la semaine de *Stages Sports Loisirs Culture* de l'été.

DÉCIDE de participer au séjour à Serre-Ponçon.

DÉCIDE d'attribuer les aides telles que présentées par l'adjointe.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 31 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2016

Qualifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

Publication : 01/04/2016

L'an deux mil seize, le 30 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BEP, RDO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAM, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DE BIASI, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

Étant absent excusé: Mme ARGENTINO, Mme JEANVOINE et Mme DUBAUX.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme BARAILLE à M. DOSE, M. VERGES à Mme GUENSER, Mme BINET à M. HUET, M. KOCH à M. BECK et M. GUERRA à Mme CERVA-PEDRIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 26

Un scrutin a eu lieu, M. Jean-Pierre DE BIASI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 22 mars 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 1^{er} avril 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 1^{er} avril 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/16

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LES 1ERS DEPARTS EN VACANCES 2016

7 - Finances locales

7.5 - Subventions

Rapporteur : Valérie CARNEIRO-JOLY

Madame CARNEIRO-JOLY, adjointe déléguée, présente la convention d'attribution de subvention pour l'opération 1^{er} départ portée par la jeunesse au Plein Air (JPA 54).

Il convient d'autoriser le maire à signer cette convention.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer la convention jointe en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 31 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2016

Précédent certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

Publication : 01/04/2016

L'an deux mil seize, le 30 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BEP, RDO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSS, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DE BIASI, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

Étant absent excusé: Mme ARGENTINO, Mme JEANVOINE et Mme DUBAUX.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme BARAILLE à M. DOSE, M. VERGES à Mme GUENSER, Mme BINET à M. HUET, M. KOCH à M. BECK et M. GUERRA à Mme CERVA-PEDRIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 26

Un scrutin a eu lieu, M. Jean-Pierre DE BIASI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 22 mars 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 1^{er} avril 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 1^{er} avril 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/17

FORMATION BAFD D'UN ANIMATEUR POUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

4 – Fonction publique

4.1 – Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Rapporteur : Valérie CARNEIRO-JOLY

Madame CARNEIRO-JOLY, adjointe déléguée, explique que dans le cadre des activités mises en place pour les nouveaux rythmes scolaires, Marine MOUFLIN doit passer le BAFD pour pouvoir prendre en charge un groupe d'enfants.

Cette formation vise à apporter des outils pédagogiques et techniques afin que chaque stagiaire puisse acquérir une réflexion et des connaissances lui permettant de faire ses propres choix pédagogiques, et de les concrétiser efficacement dans son action d'animation.

Le coût de la formation organisée par les FRANCAS s'élève à 393 euros pour le stage de formation générale et 323 euros pour le stage d'approfondissement.

Il est proposé au conseil municipal de prendre en charge le montant résiduel de la formation BAFD pour Marine MOUFLIN, à savoir 324,53 euros selon le détail suivant :

Coût de la formation :

- Prix du stage de base : 393 €
- Prix de du stage d'approfondissement : 323 €
- Coût total de la formation : 716 €

Les aides déduites sont les suivantes :

- CD54 : 70 €
- CNAF : 91,47 €
- Aide collective CAF54 : 230 € (aide pour laquelle il est nécessaire de prendre une délibération précisant que la commune prend en charge le coût de la formation et que l'agent ainsi formé interviendra sur les NAP dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires).

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE la prise en charge du coût résiduel de la formation BAFD de Marine MOUFLIN, pour 324,53 €.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 31 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2016

Réception par le préfet : 01/04/2016
Publication : 01/04/2016

L'an deux mil seize, le 30 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 26

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BEP, RDO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAÏN, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DE BIASI, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

Etant absent excusé: Mme ARGENTINO, Mme JEANVOINE et Mme DUBAUX.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme BARAILLE à M. DOSE, M. VERGES à Mme GUENSER, Mme BINET à M. HUET, M. KOCH à M. BECK et M. GUERRA à Mme CERVA-PEDRIN.

Un scrutin a eu lieu, M. Jean-Pierre DE BIASI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 22 mars 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 1^{er} avril 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 1^{er} avril 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/18

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DES STAGES SPORTS LOISIRS CULTURE – VACANCES D'HIVER 2016

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

Rapporteur : Valérie CARNEIRO-JOLY

Madame CARNEIRO-JOLY, adjointe au maire, rappelle à l'assemblée que dans le cadre des stages sports loisirs culture organisés pendant les vacances d'hiver 2016, trois associations ont assuré l'encadrement d'activités.

Aussi, sur sa proposition, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations ayant participé aux stages sports loisirs culture des vacances d'hiver 2016 selon le tableau suivant :

VACANCES D'HIVER 2016	
NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT EN EUROS
Tennis Club	48,80 €
Basket Club	48,80 €
Handball Club	48,80 €
TOTAL	146,40 €

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au compte 6574 du budget primitif 2016 de la commune.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 31 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2016

Statut : Acte exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

Publication : 01/04/2016

L'an deux mil seize, le 30 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERRARD, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAÏN, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DE BIASI, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

Étant absent excusé : Mme ARGENTINO, Mme JEANVOINE et Mme DUBAUX.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme BARAILLE à M. DOSE, M. VERGES à Mme GUENSER, Mme BINET à M. HUET, M. KOCH à M. BECK et M. GUERRA à Mme CERVA-PEDRIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 26

Un scrutin a eu lieu, M. Jean-Pierre DE BIASI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 22 mars 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 1^{er} avril 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 1^{er} avril 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/19

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN - TRAVAUX D'ACCESSIBILITE 2016

7 - Finances locales

7.5 - Subventions

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint au maire, rappelle à l'assemblée que par délibération du 16 septembre 2015, le conseil municipal s'est engagé dans un Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée). Afin de financer les travaux prévus en 2016 pour un montant de 30.000 € H.T., il est proposé de solliciter une subvention de l'État au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (enveloppe n°1) dans le cadre des opérations de mise aux normes des équipements publics.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les travaux d'accessibilité 2016, pour un montant de 30.000 euros HT.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2016.

SOLLICITE une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (enveloppe n°1) dans le cadre des opérations de mise aux normes des équipements publics d'un montant maximum, soit 10.500 euros correspondant à 35 % du coût HT.

ADOpte le plan de financement ci-dessous :

SUBVENTIONS	Espérées	
Conseil départemental	- €	
Conseil régional	- €	
Réserve parlementaire	4 500 €	En cours d'instruction
DRAC	- €	
Union européenne (FEDER)	- €	
Etat (DETR)	9 000 €	En cours d'instruction
Etat (fonds de soutien)	10 500 €	
Autre	- €	
TOTAL SUBVENTIONS	24 000 €	80,00% du coût global HT
FONDS PROPRES	12 000 €	
TOTAL DU FINANCEMENT	36 000 €	

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en vue de cette obtention.

S'ENGAGE à maintenir en bon état les biens ainsi subventionnés.

S'ENGAGE à ne pas démarrer les travaux avant l'autorisation de la préfecture.

Pour extrait certifié conforme,
Liverdun, le 31 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

Publication : 01/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR VOTES:

1	Approbation du compte administratif du budget principal – année 2015	M. JACQUOT-HECK
2	Approbation du compte administratif du budget annexe de l'eau potable – année 2015	M. JACQUOT-HECK
3	Approbation du compte administratif du budget annexe de l'assainissement – année 2015	M. JACQUOT-HECK
4	Approbation des comptes de gestion budget principal – budgets annexes de l'eau et de l'assainissement – année 2015	M. JACQUOT-HECK
5	Affectation des résultats du compte administratif 2015 du budget principal	M. JACQUOT-HECK
6	Affectation des résultats du compte administratif 2015 du budget annexe de l'eau potable	M. JACQUOT-HECK
7	Affectation des résultats du compte administratif 2015 du budget annexe de l'assainissement	M. JACQUOT-HECK
8	Approbation du pacte financier et fiscal	M. JACQUOT-HECK
9	Vote des taux d'imposition 2016	M. JACQUOT-HECK
10	Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – Rapport d'évaluation du transfert de la compétence voirie et du service commun de police	M. JACQUOT-HECK
11	Subventions aux associations 2016	Mme GUENSER
12	Convention d'objectif de l'OMA de Liverdun	M. JACQUOT-HECK
13	Approbation des budgets commune – eau - assainissement	M. JACQUOT-HECK
14	Garantie d'emprunt au CNL	Mme GUENSER
15	Organisation d'un séjour pour les adolescents à Serre-Ponçon	Mme CARNEIRO-JOLY
16	Signature d'une convention d'attribution de subventions pour les 1ers départs en vacances 2016	Mme CARNEIRO-JOLY
17	Formation BAFA d'un animateur pour la réforme des rythmes scolaires	Mme CARNEIRO-JOLY
18	Subventions aux associations dans le cadre des stages sports loisirs culture – vacances d'hiver 2016	Mme CARNEIRO-JOLY
19	Demande de subvention au titre du fonds de soutien – travaux d'accessibilité 2016	M. JACQUOT-HECK

Fin de séance à 22h30.

Liverdun, le 31 mars 2016.

Le maire,



Jean-Pierre HUET